La révision générale du Plan Local d'Urbanisme débute

Qu'est-ce-qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le PLU est un document réglementaire qui fixe pour l'ensemble du territoire communal les grandes orientations en matière de développement et de protection ainsi que les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...)

Pourquoi réviser le PLU ?

La commune de Barcy a décidé de lancer une révision générale du PLU notamment pour :

- Accompagner l'évolution de la population sur le plan quantitatif et qualitatif et ce pour toutes les tranches d'âge,
- Porter un développement de l'urbanisation rationnel et maîtrisé,
- Réaliser des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour rationaliser la consommation foncière,
- Pouvoir mettre en place une stratégie en termes d'habitats (typologies, mixité, ...), Réfléchir aux besoins d'équipements,
- Maintenir et améliorer la qualité du cadre de vie et Avoir un règlement écrit plus actuel,

Le calendrier prévisionnel

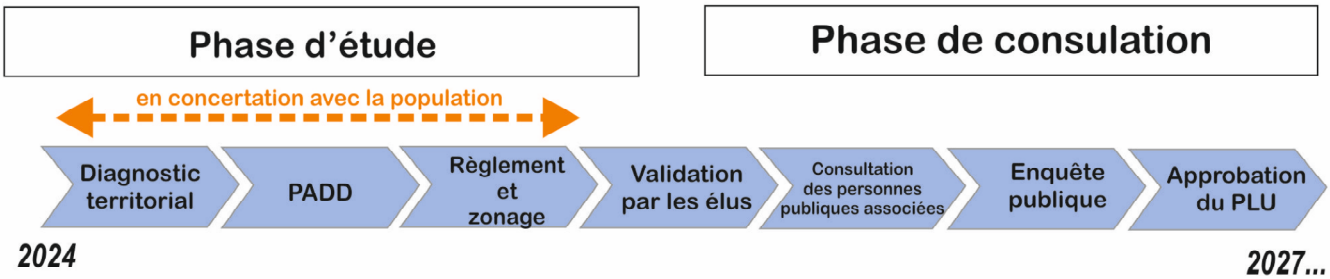

Tous concernés par le PLU

Le PLU est réalisé en concertation avec la population. Cette phase de concertation vous permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la commune de Barcy.

Où et Comment

En consultant les documents mis à disposition des habitants au fur et à mesure de l'avancement des études :

en mairie aux jours et heures d'ouverture du public

sur le site internet : www.barcy77.fr